

NOTE DE TRAVAIL



La citoyenneté « puissance deux » **Enquête sur l'effort de solidarité financière des membres d'OSIM**

Un nombre conséquent d'associations du réseau YCID peuvent être qualifiées d'associations de migrants ou d'OSIM (Organisation de solidarité internationale issues des migrations). Les membres de ces associations ont des profils particuliers puisqu'ils vivent et travaillent sur le territoire français mais gardent une forte attache pour le pays dont ils viennent ou dont ils sont originaires. Ce lien entre les migrants, leur territoire d'origine et leur pays d'accueil peut se comprendre comme une double citoyenneté vécue par les migrants, les conduisant à participer à l'effort de solidarité dans les deux espaces.

Par l'enquête « L'effort de solidarité des membres d'OSIM yvelinoises », réalisée en 2016 avec la participation des principales fédérations d'associations des Yvelines, YCID a cherché à préciser le profil sociologique et professionnel des membres et sympathisants de ces associations, et tenté d'estimer le niveau de leurs contributions personnelles aux mécanismes de solidarité ici et là-bas.

Ce sujet est intrinsèquement lié au transferts d'argent des migrants qui dépassent largement le montant de l'APD décidé par les 28 pays membres du Comité d'aide au développement. On peut ainsi rappeler que l'APD s'élevait à 131,6 milliards de dollars en 2015 alors que les transferts des migrants représentaient 581,6 milliards de dollars dont 35,2 pour l'Afrique la même année. A titre indicatif, la contribution de la France dans l'aide publique au développement était de 8,3 milliards d'euros en 2015.

1- Objectifs et méthode d'enquête du questionnaire « Effort de solidarité des membres d'OSIM »

L'enquête « L'effort de solidarité des membres d'OSIM yvelinoises » a été menée par YCID entre le 14 mai et le 6 juin 2016. Elle avait pour objectif d'établir le profil des membres d'OSIM dans les Yvelines et de mettre en avant la contrepartie financière de leur double citoyenneté. En effet ils contribuent d'une part aux mécanismes de solidarité en France via l'impôt sur le revenu, et d'autre part ils participent à l'effort de solidarité dans leur pays d'origine via leurs cotisations dans leurs associations de solidarité internationale qui entreprennent par la suite des projets d'aide au développement dans le domaine de la santé, de l'éducation, de l'accès à l'eau, ... Cette solidarité se caractérise également par des transferts d'argent envoyés directement à leur famille et leurs proches, ce qui peut d'une certaine manière correspondre aussi à une forme de contribution à la protection sociale, non imposée mais très encouragée (voire obligée) par les mœurs.

NOTE DE TRAVAIL



YCID s'est appuyé sur son réseau et ses partenaires afin d'administrer l'enquête et recueillir un maximum de réponses. Le choix d'un questionnaire anonyme a été décidé car il aborde des thèmes sensibles (comme le revenu, les dépenses de solidarité) qui auraient pu décourager les personnes interrogées à y répondre. Le questionnaire a été diffusé à différentes occasions lors de réunions ou d'assemblées générales des organisations de solidarité internationale issues des migrations dans les Yvelines. Un questionnaire en ligne a également été diffusé mais n'a suscité aucun retour alors que 77 questionnaires papiers ont été retournés suite à la diffusion dans ces différentes réunions. Cependant 15 questionnaires ont été écartés à cause d'incohérences ou du trop grand nombre de questions laissées sans réponses portant le total des questionnaires exploitables à 62. Le nombre de réponses recueillies ne permet pas d'établir des constats sur l'ensemble de la population « membres d'OSIM » ne serait-ce que dans les Yvelines. D'une part à cause de l'échantillon trop faible et d'autre part du fait de la difficulté de connaître le nombre exact de membres d'OSIM dans les Yvelines. Une analyse plus fine, par nationalité ou par catégories socio-professionnelles, est également impossible en raison du faible volume de réponses.

Les associations ressources pour la diffusion du questionnaire ont été Thilogne Association Développement (Sénégal), le RACIVS (Réseau d'association pour la coopération internationale de Val-de-Seine), la FADERMA (Fédération des associations pour le développement de Matam-Sénégal), la FADERTA (Fédération des associations pour le développement de Tambacounda-Sénégal) et l'association des ressortissants de Thiemping (Sénégal). De par l'emplacement géographique de ces organisations ressources et des lieux des réunions, les répondants sont principalement issus de Mantes-la-Jolie et des Mureaux, ce qui renvoie à un des biais attendus à l'origine de l'enquête : la représentativité des répondants. On peut suggérer que les milieux sociaux dans lequel les répondants évoluent ne sont pas des plus aisés, et ne prend pas en compte des migrants qui pourraient être installés dans des zones plus favorisées du territoire. Un autre biais attendu et qui s'est vérifié dans l'enquête est la sur-représentativité des Sénégalais et des Franco-sénégalais. En effet, les ressortissants sénégalais via leurs associations et leurs fédérations, sont des acteurs très dynamiques de la coopération internationale dans les Yvelines et ont donc été largement les plus nombreux à répondre au questionnaire. Enfin, le nombre de questionnaires rendus incomplets laisse une place au doute quant à la réelle compréhension du questionnaire par

LES MIGRANTS, UNE CHARGE POUR LES PAYS D'ACCUEIL ?

Contrairement aux idées reçues, les migrants contribuent plus qu'ils ne coûtent aux pays qui les accueillent. C'est en tout cas le constat réalisé en France par un groupe de chercheurs de l'Université de Lille sous la direction du professeur Xavier CHOJNICKI. Au terme de trois années de recherche, ils ont montré que les charges relatives à l'accueil des migrants (retraites, aide au logement, allocations chômage,...) étaient bien inférieures aux recettes engendrées par leur présence sur le territoire qui se traduit par le versement des différents impôts, des taxes de consommation, et des cotisations sociales. L'Etat français dégagerait ainsi un excédent de 12,4 milliards d'euros grâce aux migrants. Un tel apport pourrait être une partie de la solution au problème du financement des retraites mais la présence des migrants représente aussi un bénéfice non monétaire, car ils occupent des emplois délaissés par les natifs car jugés pénibles et précaires. De plus, les migrants éprouvent plus de difficultés à trouver un travail à cause des discriminations à l'embauche et occupent souvent des postes en dessous de leur niveau de qualification. Il faut également savoir qu'un emploi sur cinq n'est pas ouvert aux étrangers dans le secteur public, ce qui les exclut d'une cinquantaine de professions. Par ailleurs, une étude de la Banque de France, menée par Javier ORTEGA, a montré qu'il n'existe aucune corrélation entre le taux de chômage et le poids de la population étrangère dans un pays.

NOTE DE TRAVAIL



l'ensemble des répondants ou à l'implication des personnes interrogées dans le remplissage du questionnaire.

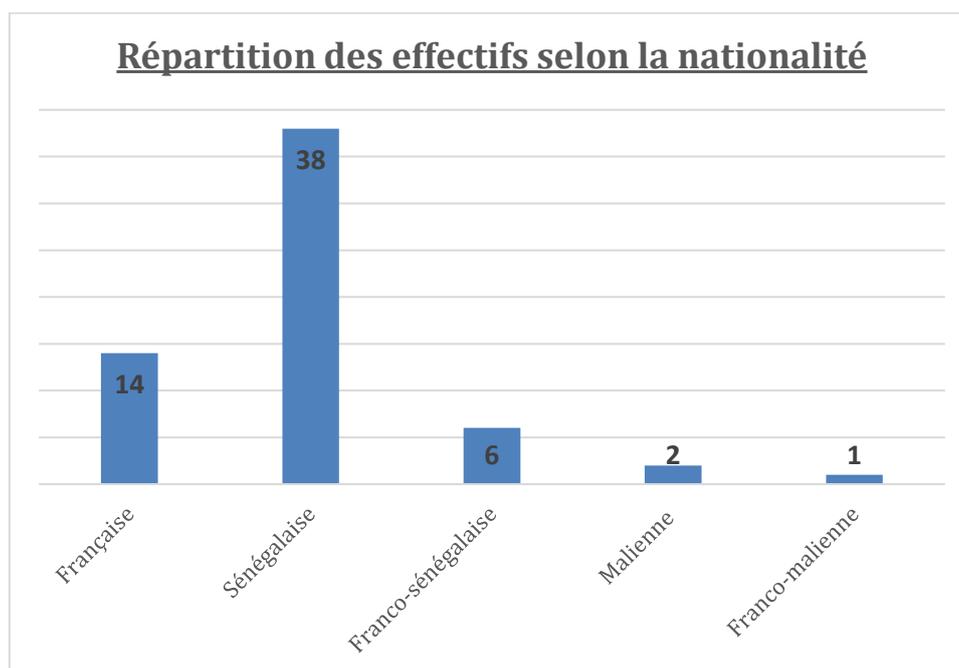
2- Résultats de l'enquête « Effort de solidarité des membres d'OSIM »

Les résultats de l'enquête seront présentés en 2 parties, la première fait référence au profil des personnes ayant répondu au questionnaire et la seconde s'intéressera à l'effort citoyen consenti par ces individus.

A) Sociologie des répondants :

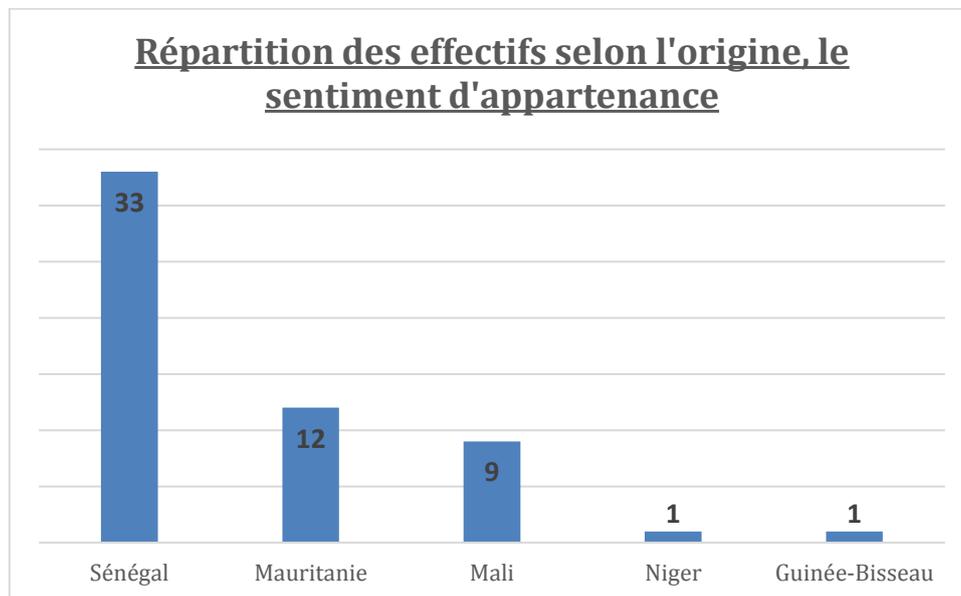
❖ Nationalité(s) et origine(s) des répondants :

Une seule personne n'a pas souhaité répondre à cette question portant le total de réponses à 61. Les Sénégalais sont majoritairement représentés avec **62% des répondants de nationalité sénégalaise**. Ensuite, la nationalité française est bien représentée avec 23% des réponses suivie des binationaux franco-sénégalais avec presque 10% des réponses.

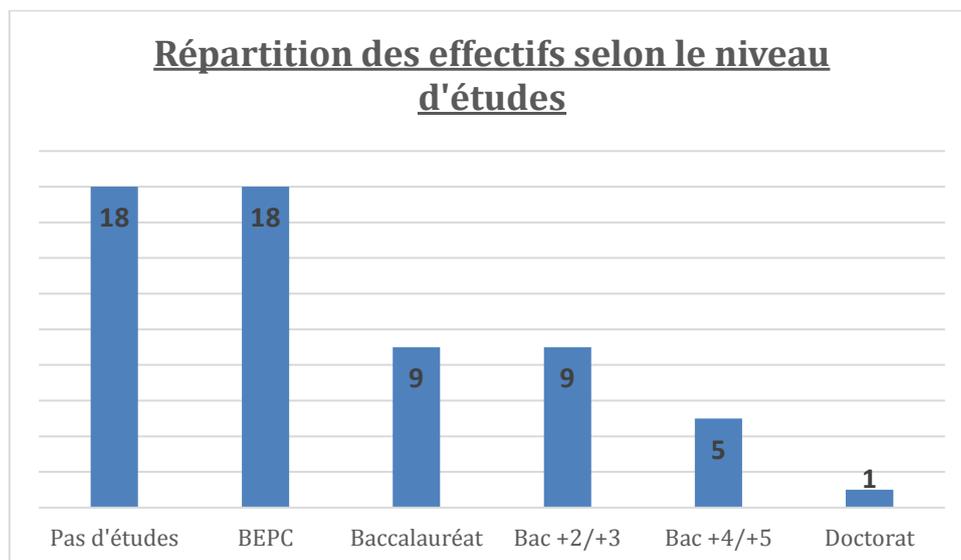


6 personnes interrogées n'ont pas répondu à la question « Avec quel pays d'Afrique vous sentez-vous un lien, une origine ? » portant le total de réponses à 56. Le Sénégal arrive en tête des origines les plus représentées avec 59% des réponses. Le Mali et la Mauritanie sont également bien représentées. A noter, sur les 14 personnes de nationalité française, 10 déclarent avoir une origine ou un lien particulier avec le Sénégal.

NOTE DE TRAVAIL

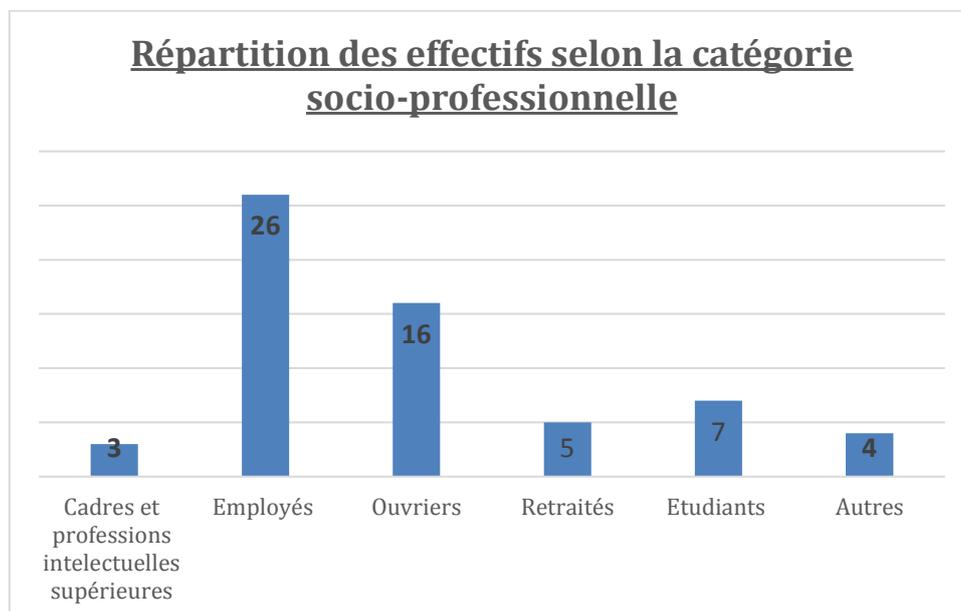


❖ Niveau d'études et catégorie socio-professionnelle :



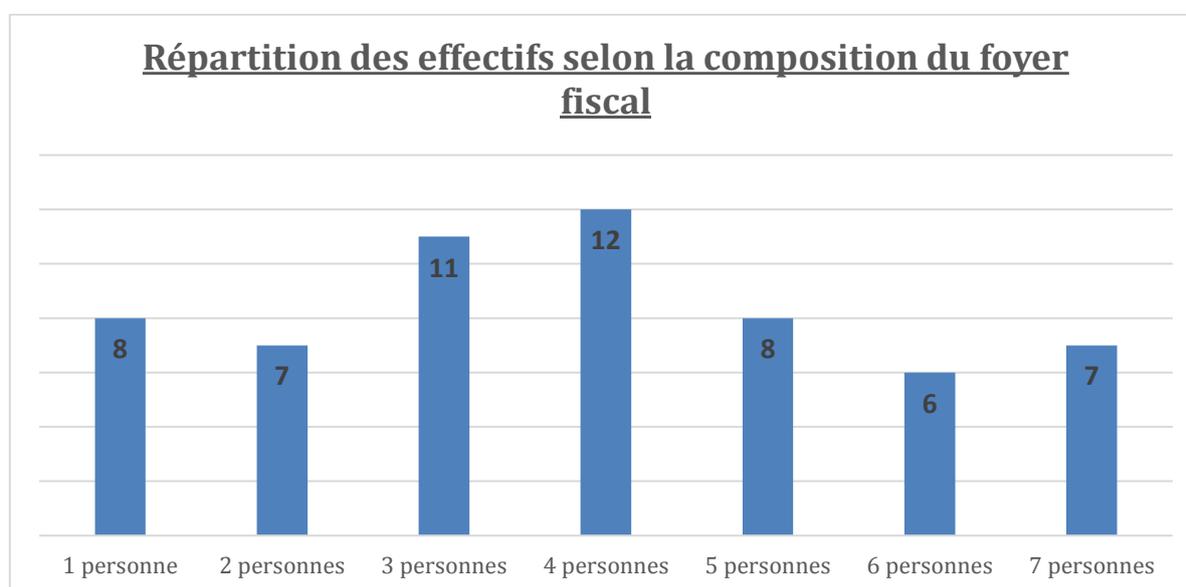
60 personnes ont répondu à la question sur leur niveau d'études. 40% des répondants ont eu au minimum le baccalauréat tandis que 25% ont pu décrocher un niveau Bac+2 ou plus. 30% des répondants déclarent n'avoir pas fait d'études et 30% déclarent être allés jusqu'au BEPC.

NOTE DE TRAVAIL



61 réponses ont été recueillies pour cette question. Les employés sont les plus représentés avec 43% des réponses. Les ouvriers arrivent en seconde position avec 26% des réponses, viennent ensuite les étudiants et les retraités.

❖ Foyer fiscal :



Concernant le nombre de personnes (ou parts) composant le foyer fiscal, la tendance est assez homogène. **Les familles de trois ou quatre personnes sont les plus représentés avec 37% des réponses.** 71% des répondants déclarent 3 personnes ou plus dans leur foyer fiscal tandis que seulement 24% déclarent vivre seul ou à deux.

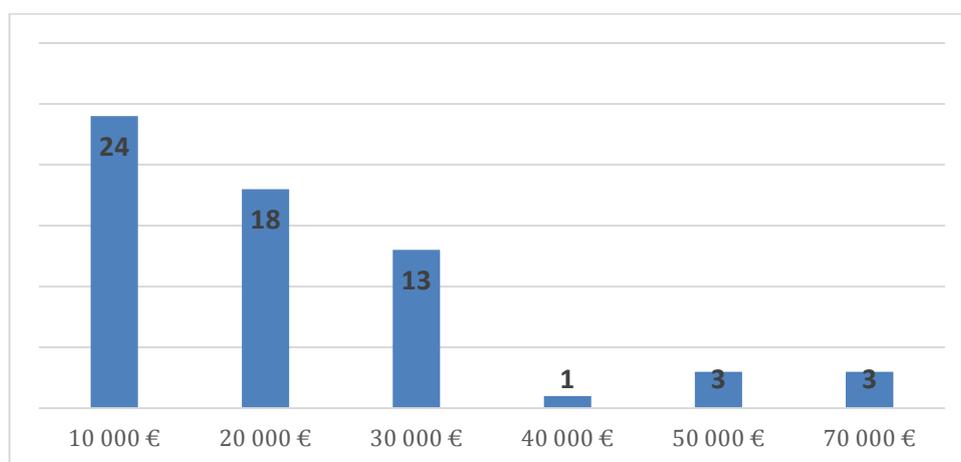
NOTE DE TRAVAIL



B) L'effort citoyen :

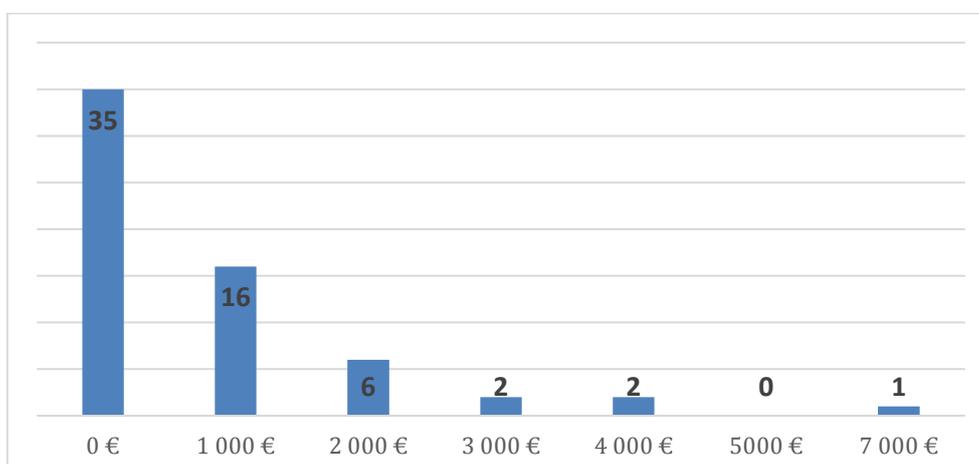
Concernant l'administration des questions d'ordre financières, les personnes interrogées se voyaient proposer des réponses par tranches (de revenus, d'imposition, ...) afin de faciliter le remplissage du questionnaire. Pour le traitement de ces réponses, les moyennes ont été calculées sur la base du montant le plus élevé de la tranche.

❖ Répartition des effectifs selon le revenu maximum perçu par le foyer fiscal :



La majorité des répondants déclarent toucher au maximum 10 000€ par an. 39% verraient donc leurs revenus annuels inférieurs à 10 000 € et 68% auraient des revenus inférieurs à 20 000€. Les personnes dont les revenus dépassent les 40 000€ annuels représentent 10% des réponses. **Le revenu annuel moyen calculé sur les 62 répondants s'élève à 22 419,35€ par foyer fiscal. La moyenne de parts dans chaque foyer fiscal étant de 4,11, le revenu annuel moyen par personne serait donc de 5 450,98€.** On peut cependant se demander si les répondants ont bien répondu pour les revenus de leur foyer fiscal, et non pas uniquement sur leurs revenus individuels ; de même, il n'est pas certain que les répondants aient intégré dans leurs revenus les transferts sociaux ou aides diverses qu'ils ont pu percevoir.

❖ Répartition des effectifs selon l'imposition sur le revenu

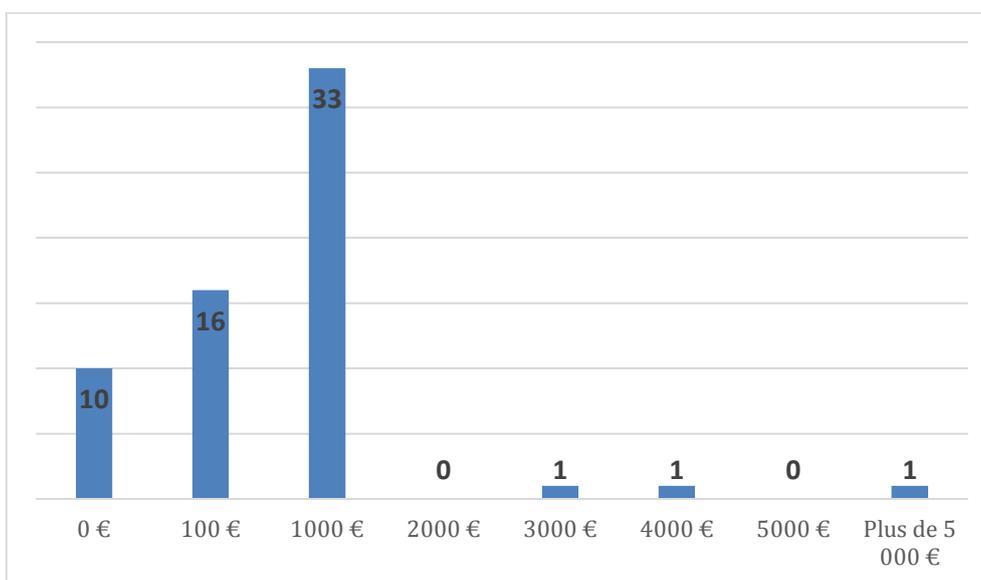


NOTE DE TRAVAIL



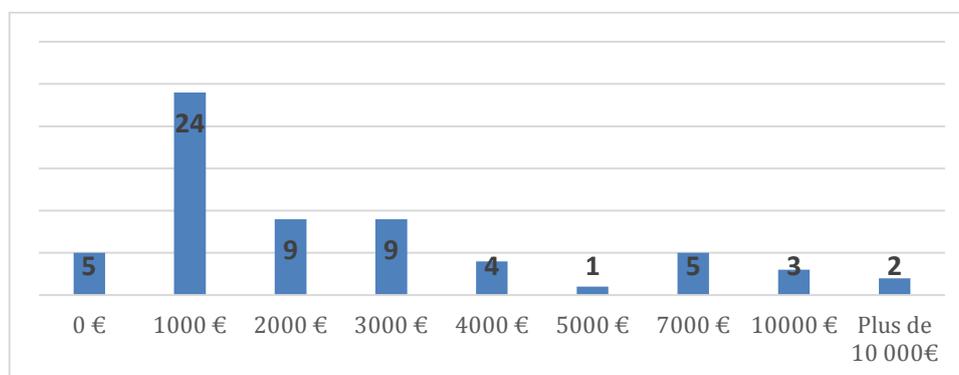
Les revenus du foyer des personnes interrogées étant peu élevés, le montant versé au titre de l'impôt sur le revenu est lui aussi relativement faible. Plus de la moitié des personnes interrogées déclarent ne pas être imposée sur la base de ses revenus et 82% payent moins de 1 000€ à ce titre. Seuls 8% des répondants payent plus de 2 000€ d'impôts sur le revenu. **L'impôt sur le revenu moyen est de 790,32€ sur les 62 personnes interrogées.** La part de l'impôt moyen par rapport aux revenus moyen déclarés est de 3,53%.

❖ Répartition des effectifs selon la contribution annuelle des personnes interrogées au profit des associations œuvrant pour leur territoire d'origine



Ces contributions comprennent surtout les adhésions et cotisations prévues par les statuts des associations. 26% donnent entre 1 et 100€ par an tandis que 53% donnent entre 100 et 1000€ par an aux associations de développement qui contribuent au développement du territoire d'origine des personnes interrogées. **Le montant moyen versé par an à ces associations est de 767,74€ pour les 62 personnes interrogées.**

❖ Répartition des effectifs selon le montant annuel des transferts d'argent envoyés aux familles des personnes interrogées étant restées dans leur pays d'origine

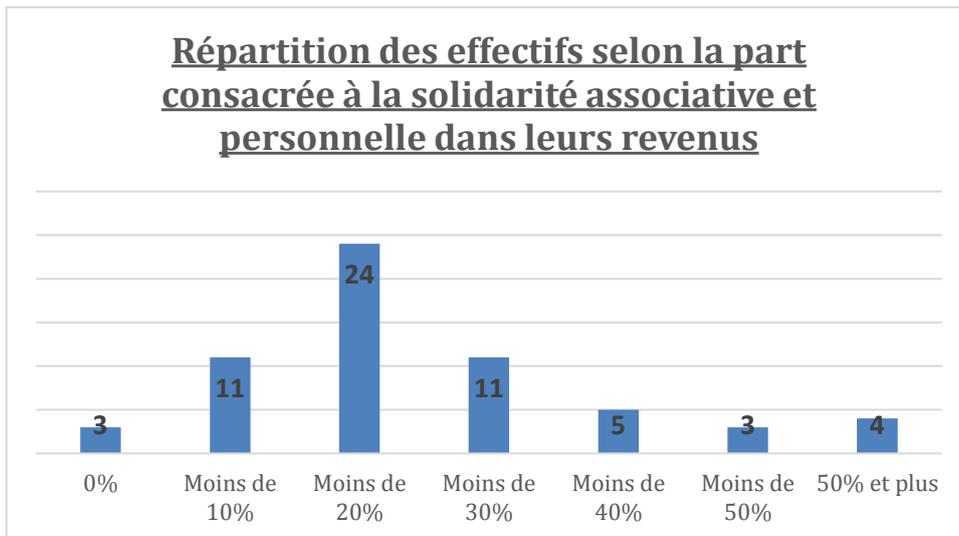


NOTE DE TRAVAIL

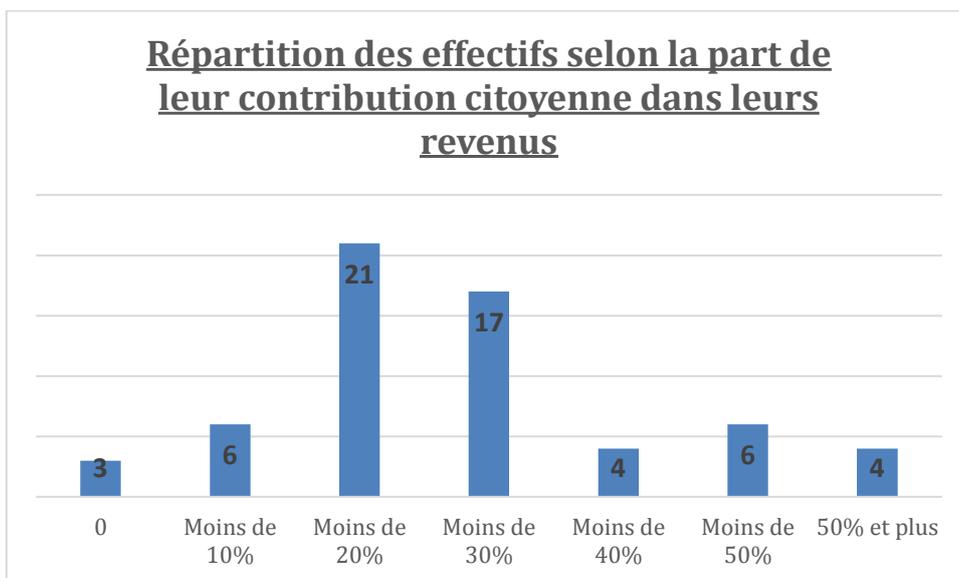


Les personnes interrogées envoient plus d'argent à leurs familles qu'ils ne contribuent dans leurs associations. En effet, **le montant moyen des transferts des migrants envoyés sur un an à leur famille est de 2 887,10€**. Les personnes envoyant entre 1 et 1000€ sont les plus représentées avec 39% des réponses, et 29% des personnes interrogées envoient entre 1000 et 3 000€ par an à leurs familles ou leurs proches à l'étranger. **La solidarité « privée » représente en moyenne 12,88% des revenus moyens déclarés par les 62 personnes interrogées.**

❖ Part de la solidarité par rapport aux revenus



La majorité des membres d'OSIM interrogées consacre entre 10 et 20% de leurs revenus à la solidarité avec leur pays d'origine, qu'elle soit dans un cadre associatif ou personnelle, ce qui représente 39% des personnes interrogées. 6,5% des personnes interrogées contribuent à plus de 50% de leurs revenus à la solidarité associative et personnelle.



Si on ajoute l'impôt sur le revenu payé en France aux aides familiales et à la contribution dans les associations, la tendance reste la même mais les montants augmentent naturellement. La contribution

NOTE DE TRAVAIL



citoyenne au sens large (impôt sur le revenu compris) s'élève entre 10 et 30% des revenus de 62% de personnes interrogées tandis que **23% des personnes interrogées contribuent à plus de 30% de leurs revenus et 6,5% à plus de 50%**.

➤ Tableau récapitulatif de l'enquête

	Résultats de l'enquête	Moyenne française
Revenu moyen	22 419,35 €	37 020€
Revenu moyen / Personne dans le ménage	5 450,98 €	16 380€
Impôt sur le revenu moyen	790,32 €	2 478€
IR/Revenu moyen du ménage	3,5%	6,7%
Solidarité associative moyenne	767,74 €	292€
Solidarité privée moyenne	2 887,10 €	
Solidarité associative moyenne / Revenu moyen	3,42 %	0,8%
Solidarité privée moyenne / Revenu moyen	12,88 %	
Solidarité associative et IR / Revenu moyen	6,95%	7,48%
Solidarité privée et associative moyenne / Revenu moyen	16,30 %	
Contribution associative, privée et IR / Revenu moyen	19,83 %	

Ces résultats sont à analyser avec précaution puisque l'enquête a été administrée en proposant des tranches (de revenus, d'imposition, de solidarité,...) ce qui compromet l'exactitude des montants calculés. De plus, en prenant en compte le montant le plus haut de la tranche, il est fort probable que les résultats aient été surévalués.

La mise en perspective des résultats par rapport à la citoyenneté des français paraît tout de même intéressante. En 2009, les ménages français gagnaient en moyenne 37 020€ par an et payaient 2 478€ d'impôts sur le revenu. Leur contribution moyenne en faveur d'associations (toutes associations confondues) s'élevait à 292€ en 2009 selon l'association Recherche et solidarité. La part de la contribution associative et de l'impôt sur le revenu des ménages français s'élevait donc à 7,5%.

L'enquête « Effort de solidarité des membres d'OSIM » permet de constater la forte mobilisation des migrants pour soutenir leur communauté par des dons personnels ou via les associations de développement. La part de cette solidarité dans leur revenu s'élève à 16,30% de leurs revenus auxquels il convient d'ajouter leur contribution en France par l'impôt sur le revenu. Les résultats de l'enquête montrent aussi que les membres d'OSIM payent autant d'impôt qu'ils ne contribuent aux projets de leurs associations.

Le faible échantillon enquêté ne permet pas de tirer un constat réellement représentatif des membres d'OSIM dans les Yvelines mais au vue des conclusions établies par cette enquête il semblerait intéressant d'en reprendre les termes et de lui offrir davantage de soutien scientifique.